



>> RAPPORT DE JURY

**Examen professionnel permettant
l'avancement au deuxième grade du
corps des adjoints des cadres
hospitaliers >>**

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
RAPPEL DES EPREUVES	4
1. EPREUVES D'ADMISSION	4
LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE.....	5
LE JURY	6
1. LA COMPOSITION DU JURY	6
2. LA NOTE DE CADRAGE.....	6
FORMATION DES CANDIDATS	7
LE DEROULEMENT DU CONCOURS	7
ADMISSION (ORAU)	7
STATISTIQUES	9
1. HISTORIQUE DU CONCOURS	9
2. CONCOURS 2026	9
CONCLUSION.....	10



TEXTES >>

Les sources réglementaires :

Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Décret n° 2022-1206 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement au deuxième et troisième grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière ;



INTRODUCTION >>

Un examen professionnel permettant l'avancement au deuxième grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers à compter du 23 février 2026

Le nombre de postes est fixé à 17.

RAPPEL DES EPREUVES

1. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste, après présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury sur la base de son dossier de l'épreuve d'admission présentant ses d'expériences professionnelles. L'objectif de l'entretien vise à apprécier ses connaissances professionnelles, son niveau d'expertise dans son domaine d'exercice, ses qualités de réflexion, son aptitude à l'organisation et à la coordination, ainsi qu'à l'animation d'une équipe et son projet professionnel.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique relative à l'exercice professionnel d'un adjoint des cadres hospitaliers.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé par le candidat. Elle est notée de 0 à 20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.



LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Etapes	Date
Inscription	Du 23 février 2026 au 23 mars 2026
Date limite de télétransmission	Jusqu'au 30 mars 2026, 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	07 avril 2026
Oraux	05 juin 2026 et 08 juin 2026 : Journées entières
Réunion d'admission	24 juin 2026
Affichage des résultats	29 juin 2026



LE JURY

1. La composition du jury

a. La présidente

Marie-Catherine ESCOLAN – Directrice **générale adjointe** de la sécurité générale de l'AP-HP, en qualité de représentante du directeur de l'établissement.

b. Les membres

Magali PREPIN-THOMAS - Directrice des finances adjointe ; Directrice référente du DMU Neurosciences ; GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité, en qualité de fonctionnaire hospitalier de catégorie A.

Ludovic TRIPAULT - Directeur adjoint, chargé de la Direction des Ressources Humaines ; Centre hospitalier de Saint-Denis, en qualité de fonctionnaire hospitalier de catégorie A externe à l'APHP.

Farida BOUCHAKOUR - Responsable cellule des marchés ; GHT Sud Val d'Oise, en qualité d'ACH de classe exceptionnelle et externe à l'APHP.

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv des candidats des dossiers qu'il aura étudié au préalable des entretiens oraux.

Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats non reçus souhaitant rencontrer le jury. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir.



FORMATION DES CANDIDATS

Le CFTAO, Centre de Formation aux Techniques Administratives et Ouvrières, a proposé une préparation pour l'épreuve orale de l'examen professionnel 2ème et 3ème grade.

La journée de préparation comprend un apport méthodologique avec un rappel réglementaire et les attendus de l'épreuve et un entraînement à la présentation sous forme de mise en situation pour chaque stagiaire. Cet accompagnement s'organise en petit groupe de 5 personnes.

Cette préparation nécessite néanmoins un travail d'acquisition personnelle complémentaire indispensable.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Admission (oraux) :

Le jury délibère après un entretien avec l'intéressé destiné à apprécier ses compétences, son aptitude et sa motivation à exercer comme adjoint des cadres hospitaliers deuxième grade. Une note sur 20 a été attribuée aux candidats. Elle correspond à la note de l'épreuve orale.

26 admissibles ont fait l'objet d'une convocation à l'oral.

La durée de l'entretien est de 30 minutes.

a. Organisation et déroulé des oraux

L'oral se présente de la façon suivante :

- 5 minutes de présentation
- 25 minutes d'échanges avec le jury sur la base de la présentation et du CV

Les épreuves orales se sont déroulées conformément aux modalités prévues, avec un format respecté par l'ensemble des candidats :

- 5 minutes de présentation
- 25 minutes d'échanges avec le jury

Le jury souligne que le temps imparti pour la présentation a été globalement maîtrisé, les candidats ayant su respecter le cadrage des 5 minutes avec rigueur et discipline.

b. Présentation des candidats

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas rencontré de difficultés majeures pour :

- Se présenter de manière structurée
- Valoriser leur parcours professionnel
- Mettre en avant leurs compétences et expériences

Le jury considère que la préparation du dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) a joué un rôle déterminant. En effet, ce document fournit une base méthodologique solide permettant :

- D'identifier les expériences significatives
- De structurer le discours
- De valoriser les compétences acquises



Toutefois, il est à noter que certains candidats ont éprouvé des difficultés à gérer leur stress lors de leur prise de parole. Cette appréhension a parfois impacté la fluidité ou la qualité de leur présentation. À ce titre, le jury estime qu'un accompagnement préalable, sous forme de coaching ou d'entraînements à l'oral, serait bénéfique pour sécuriser les performances de ces candidats.

c. Échanges avec le jury

Les échanges se sont déroulés dans un climat :

- Bienveillant
- Professionnel
- Propice à la mise en confiance des candidats

Le jury a veillé à :

- Mettre les candidats à l'aise
- Favoriser une expression fluide et spontanée
- Éviter toute forme de questions « pièges »

Les questions posées ont porté sur :

- Le parcours professionnel
- Les compétences
- Les motivations
- Des situations professionnelles concrètes

Le choix méthodologique du jury a été de combiner questions classiques et mises en situation, permettant ainsi :

- D'évaluer les capacités d'analyse
- D'apprécier le positionnement professionnel
- D'observer la prise de décision en contexte

Cette approche a contribué à assouplir l'évaluation et à obtenir une vision plus complète des compétences des candidats.

d. Évaluation et classement

La grille d'évaluation utilisée s'est révélée adaptée et opérationnelle. Elle a permis de catégoriser les candidats selon trois niveaux distincts :

1. Haut du classement :

Candidats présentant des parcours particulièrement riches et solides

Forte maîtrise des compétences attendues

Très bon positionnement professionnel

Perspectives d'évolution rapides vers des fonctions de catégorie A

2. Niveau intermédiaire

Candidats de bon niveau

Compétences bien installées

Évolution cohérente au sein des grades d'adjoint des cadres hospitaliers

Potentiel confirmé dans leur trajectoire professionnelle

3. Groupe minoritaire

Candidats présentant des qualités réelles mais plus modestes

Difficultés parfois observées (argumentation, posture, projection)

Nécessité de renforcer la préparation et la maturité professionnelle pour envisager un changement de grade



STATISTIQUES

1. Historique de l'examen professionnel ACH 2 :

Le précédent examen professionnel date de : 2023

Nombre de postes ouverts	17
Nombre d'admis à concourir	22
Lauréats	17

2. Concours 2026 :

- **17 postes ouverts**

			Admission	
	Nombre de candidats (admis à concourir)	Dossier RAEP	Nombre de présents	Nombre De lauréats
Femmes	24	24	22	15
Hommes	2	2	2	2
Total	26	26	24	17

Seuil d'admission : 12,40/20

Amplitude des notes : de 6,50/20 à 20/20

Taux de réussite sur le nombre de candidats : 65%



CONCLUSION

Les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, avec une organisation maîtrisée et un cadre d'évaluation pertinent.

Globalement, les candidats ont démontré une bonne capacité à se présenter et à valoriser leur parcours, en partie grâce à l'appui structurant du dossier RAEP. Les échanges ont été fluides et constructifs, facilités par une posture bienveillante du jury et une approche intégrant des mises en situation concrètes.

La grille d'évaluation, combinée à cette méthode d'entretien, a permis d'identifier clairement trois niveaux de maîtrise et de potentiel, allant des profils les plus expérimentés, immédiatement projetables vers des fonctions supérieures, à ceux nécessitant encore un travail d'approfondissement.

Enfin, le jury attire l'attention sur l'importance de la préparation à l'oral, notamment en matière de gestion du stress, qui constitue un levier d'amélioration significatif pour certains candidats.